



21h00 (3 jours)



10 personnes max



Recyclage <300  
salariés

# Programme de formation

## Commission Santé Sécurité et Condition de Travail

Dans les entreprises et établissements avec un effectif de moins de 300 salariés et dans les établissements présentant certains risques particuliers (quel que soit leur effectif). La commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) est obligatoire seulement à partir de 300 salariés ou entreprise à risques (exemple : SEVESO). Cependant, elle reste facultative pour les entreprises de moins de 300 salariés (sauf si l'entreprise évolue dans un secteur à risque).

Selon l'article 39 de la Loi n°2021-1018 du 2 Août 2021.

Mise à jour 27/06/2022



## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront la capacité de :

- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE en matière de Santé, Sécurité et Condition de Travail.
- Connaître les différentes missions du CSE
- Connaître et appliquer les principes de base de la prévention des risques au travail
- Savoir analyser une situation de travail
- Savoir analyser un accident de travail
- Savoir monter et communiquer sur un projet



### PREREQUIS

- Aucun prérequis



### PUBLIC

- Toutes les membres d'un CSE ayant effectué au moins leur premier mandat et travaillant dans une entreprise de moins de 300 salariés, étant amené à traiter des problématiques de santé, sécurité et condition de travail au sein de son entreprise.

*NB : Maîtrise du français fortement recommandée.*

***Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter au mieux à votre situation.***



### CONTENU

#### ➤ Partie Théorique :

- Les rôles et mission générales du CSE en matière de santé, sécurité et condition de travail.
- Les moyens, droits et obligations des membres.
- Les relations du CSE avec les acteurs de la prévention.
- La lutte contre le harcèlement moral et les risques psychosociaux.
- La lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Participer à la maîtrise des risques par des actions de prévention.
- Comprendre et analyser les indicateurs SST.
- Les outils d'observation d'une situation de travail.
- Les enjeux et l'intérêt d'analyser un accident de travail.
- Les principes généraux de la construction de l'arbre des causes.
- Définir des actions de prévention.
- Planifier un projet d'amélioration.

#### ➤ Partie Théorique : (suite)

- Les rôles et mission générales du CSE en matière de santé, sécurité et condition de travail.
- Les cas particuliers des commissions santé sécurité.
- Savoir définir, expliquer et appliquer les missions du CSE.
- Les enjeux de la prévention au travail.
- Les risques professionnels dans une situation de travail.
- Les outils de prévention de risques.
- Conduire une visite d'entreprise avec un rôle de préventeur.
- Repérer et agir face à des situations dangereuses.
- Savoir réaliser un recueil des faits.
- L'application de l'arbre des causes sur des cas concrets.
- Mettre en œuvre un plan d'action.
- Utiliser les bons outils de communication.

## ➤ MOYENS PEDAGOGIQUES

Avant de démarrer la formation, le formateur organise un tour de table dans le but de se présenter, de s'assurer de l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et au besoin, d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur s'engage à suivre un plan précis afin d'aborder l'intégralité des points du programme.

### ➤ Partie Théorique :

- Powerpoint avec le déroulement des différentes étapes du programme, exposé à partir d'un vidéoprojecteur.
- Exercices en groupe tels que des études de cas concrets ou de schémas.
- Echanges et interactions d'expériences entre le formateur et les stagiaires.

## ➤ TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- L'intégralité du stage (formation Théorique / Pratique) s'effectuera en groupe de 10 stagiaires maximum.
- Le formateur bénéficiant d'une grande expérience dans la formation et l'encadrement de groupe, disposant des différents certificats et diplômes requis, s'engage à apporter l'intégralité des apports théoriques et pratiques nécessaires au bon apprentissage des stagiaires.

## ➤ SUIVI ET EVALUATION

- Transmission des éléments relatifs à la présence et à l'aptitude du stagiaire (Feuille de présence signée, Attestation de fin de formation, validation des compétences par le formateur)
- Chaque stagiaire, ayant participé à l'intégralité de la formation, remplira une évaluation à chaud de sa satisfaction sur le déroulement de la prestation.
- Evaluation continue via des exercices de mise en pratique.

***Aucun support post-formation est remis aux participants.***